

FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME

6 février 2001

COMMISSION PARAPENTE

62 rue de Fécamp

75012 PARIS

(cr2-ctn2001)

CONVENTION PARACHUTISTE – ATELIER PARAPENTE

27 et 28 janvier 2001 – REIMS (51)

Animation : Marcel BERTRAND - Michel SARTHE

Participants : A.CHRISTINE (Faucigny Parapente), G.GARCIN (Annecy Vol de Pente), JM.GRIESSEMANN (Air Libre), X.JURE (CERPP), Geo.PERRET (Virage) Gé.PERRET (Virage), M.RAYMONDAUD (Air Libre), Mo.SARTHE (COCKT'AILE), JC.SEGUY (Annecy Vol de Pente)

Excusés : écoles CE TROYE CHAMPAGNE, CSA/EPA, MERIB'AILES.

Sur les 13 écoles de parapente agréés en 2000, 6 directeurs techniques sont présents ou représentés et 3 sont excusés ou participent à un autre atelier.

En préambule, un "inventaire" par école de l'activité parapente est présenté aux participants. (à noter que 2133 licences-assurances ont été délivrées en 2000, soit 6,4 % des licenciés de la FFP).

La séance est ouverte par JF.ANGLES, Président de la Fédération. Il souhaite que soient prises en compte les deux remarques suivantes : stabilisation des effectifs des "jeunes" à 50 licenciés et faible niveau de participation des licenciés au Challenge FFP. Par ailleurs il confirme la possibilité d'utiliser le reliquat du budget 2000 soit 28000 francs, en concertation avec la comptable Madame Planat, mais dans un délais limité à quelques jours.

Un ordre du jour est fixé et les sujets suivants seront donc traités :

- recrutement des jeunes : actions
 - challenge FFP : dates, organisation
 - Brevets : uniformisation, rappel des critères d'attribution et de déclaration au secrétariat.
 - Monitorat fédéral : réorganisation du calendrier
 - Rapprochement avec les structures commerciales.
 - Rapprochement Tracté/treuillé et parapente
 - Budget : application des décisions antérieures et ventilation
 - Commission parapente : missions et prérogatives, nouvelle composition.
 - Divers : site internet et communication, procédure d'attribution des brevets
-

1) Recrutement des "jeunes"

Le Président annonce les données suivantes : 48 licences junior en 99, et 48 en 2000. Au risque de modifier et d'aligner l'âge minimum à 14 ans (comme à la FFVL), il est indispensable de favoriser le recrutement de jeunes. Différentes propositions sont avancées : aides par les clubs, stages gratuits, diminution du prix de la carte fédérale, publicité ... Il est demandé à chaque club de participer à cet effort de recrutement et de fidélisation dès l'année 2001 et de s'engager à favoriser ce recrutement. Un nouveau bilan sera établi par la commission en fin d'année. Ce critère pourrait être pris en compte pour la ventilation du budget de la commission.

2) Challenge FFP

La FFP compte de nombreux licenciés participants aux compétitions organisées par la FFVL et au plus haut niveau. Le Champion de France "jeune" est licencié au club Annecy Vol de Pente, le deuxième du classement national "B" qui compte 610 compétiteurs est licencié au CERPP ...

Le challenge FFP qui est une compétition "amicale" est donc boudé par nos compétiteurs. Les écoles d'Annecy proposent d'organiser le challenge 2001 à l'occasion de l'Open du Lac d'Annecy. Cette opportunité sera étudiée par la commission des la prochaine réunion.

3) Brevets

Un tour de table permet de vérifier que le brevet "B" de pilote est attribué conformément à la lettre et à l'esprit de la réglementation.

Une modification des prérogatives du brevet "B" de pilote est proposée. Elle fera l'objet d'une nouvelle rédaction par la commission.

Un rappel sera fait aux écoles au plus vite par la commission sur les modalités d'attribution des brevets et sur l'obligation qui est faite aux Directeur Technique de les attribuer conformément à la réglementation, en relation avec les notions de responsabilité en cas d'accident.

Dès cette année et sans rappel, les comptes-rendus d'attribution des brevets seront adressés conformément à la réglementation tous les trimestre au secrétariat fédéral, et non tous les semestres comme précédemment.

4) Monitorat Fédéral – réorganisation du calendrier

Les DT estiment que la durée du stage national de 16 jours (en général à l'ENSA de Chamonix) est trop longue et pénalisante pour les bénévoles et les écoles. Ces 16 journées comprenant au moins 15 demi-journées de vols, ils estiment que la formation technique peut être réalisée par ailleurs (compétition, centres, ...) et "qu'il n'est pas nécessaire d'être un bon compétiteur pour être un bon moniteur fédéral bénévole".

Deux solutions sont proposées :

- 1) test d'entrée plus exigeant + formation en école + stage national de sept ou huit jours, dont le contenu de la formation fédérale serait adaptée, + stage pédagogique en situation en école + examen final d'une semaine avec des épreuves complémentaires de législation et de théorie.
- 2)- test d'entrée plus exigeant avec évaluation de la technique individuelle dès le départ, (suppression du stage national), formation en école, examen final d'une semaine avec des épreuves complémentaires de législation et de théorie.

La commission et le TN étudieront ces propositions à l'occasion de leur prochaine réunion.

5) Biplace

L'ensemble des participants propose que l'accès à la formation biplace et la réglementation liée à l'utilisation des sites soient revues.

Accès :

- doit être accessible aux pilotes confirmés ou brevets "C" comme cela existe à la FFVL depuis de nombreuses années.
- la déclaration de mise en formation doit rester une prérogative d'un D.T.

La formation :

- les tests d'entrée doivent être les même que pour les moniteurs fédéraux.
- le maintien de l'évaluation de l'acte pédagogique est souhaité.

La commission en collaboration avec le technicien national (JC.François) sera chargée de modifier le texte actuel et de proposer cette évaluation à la fédération.

6) Rapprochement avec les structures commerciales.

Les informations recueillies à l'occasion de la réunion fédérale qui s'est tenue à Aix le 16 janvier sont données : convention avec les travailleurs indépendants, risques fiscaux liés aux relations entre structures associatives et commerciales par des dirigeants communs

7) Rapprochement de l'activité Tracté/Treuillé avec le parapente.

Des responsables de l'atelier Tracté/treuillé se sont joints à l'atelier parapente pour exprimer leur souhait d'organiser des UF de formation communes dans le domaine théorique et pédagogique. Cela permettrait de simplifier une formation partielle commune aux deux discipline ainsi que l'attribution d'équivalences.

Les deux commissions se rencontreront ultérieurement pour définir un calendrier de formation en commun.

8) Budgets 2000 et 2001 – application des décisions antérieures et ventilation.

- En préambule le bilan des dépenses de l'année 1999 est présenté :

Budget alloué : 70 000 francs, consommé : 39800 francs. Rendu : 30200 francs

- Pour 2000 :

Conformément à l'engagement du Président, le budget 2000 est présenté aux participants avec les éléments transmis par le service comptabilité de la fédération.

Budget accordé : 35000 francs, consommé : 6961 francs. Disponible : 28039 francs.

* aide aux compétiteurs : 8000 francs.

Les licenciés de la FFP qui participent aux compétitions sont dans l'obligation de signer une licence FFVL qui fait double emploi. Ils abandonnent ainsi la FFP (et leur club).

Afin de les fidéliser à la FFP il est décidé du financement de cette licence FFVL ainsi que celui de la carte compétiteur. Coût par compétiteur : 310 francs. Nombre estimé de compétiteurs : 10

Budget : environ 3000 f

Seront également remboursés les frais d'inscriptions sur présentation des justificatifs.

Budget : environ 5000 f

* achat de matériel de sécurité : radios.

Les centres représentés au colloque seront dotés d'une radio E/R

Budget estimé : 13000 f.

* formation de moniteurs bénévoles.

Les centres ayant formé et présenté des candidats moniteurs admis au stage national ou à l'examen final recevront une participation à leurs frais de 1000 f par personne.

Budget : 5000 f

Le budget résiduel (2000 francs) sera utilisé pour les réunions par téléphone des membres de la commission, évitant ainsi pour la fédération le paiement de frais de déplacements.

Le devis, la centralisation des justificatifs et les demandes seront assurées par M.Sarthe qui les transmettra à la fédération dans les meilleurs délais.

9) Commission parapente

Suite au départ du président de la commission, M.Sarthe assurera l'intérim jusqu'aux élections fédérales du 31 mars sur la demande du Président de la fédération.

Un candidat pour intégrer le Conseil Fédéral est recherché.

La majorité des membres de la commission étant présents, la mission et le rôle que doit jouer cette dernière sont rappelés : les membres présents souhaitent être informés au fil de l'eau et impliqués dans le renouvellement des agréments des écoles, dans l'élaboration des calendriers de formation, dans l'engagement des dépenses.

Il est fait appel à de nouveaux candidats. Vu le faible effectif des responsables de centre, tous les volontaires seront invités, consultés, intéressés aux débats de la commission en place.

10) Communication – site internet.

Afin de faciliter la communication entre centres, les informations seront communiquées en priorité par courrier électronique. Une liste est établie.

De plus, il est proposé la réalisation d'un site internet spécifique à l'activité parapente à la FFP. Il comprendra :

- une page d'accueil avec les rubriques disponibles
- la liste des membres de la commission, leurs coordonnées.
- la liste des écoles de parapente et de tracté/treuillé et leurs coordonnées
- une rubrique sur la vie des clubs, annonces de stages ou manifestations diverses.
- la réglementation fédérale parapente, moniteur et biplace.
- les statuts et règlement intérieur fédéraux
- les comptes-rendus de réunions
- une photothèque
- une page de liens
- deux boîtes à lettres (une pour le webmaster et une pour le Responsable de la commission).

Ce site dont le contenu sera validé par la commission sera réalisé par X.Juré (CERPP) dès les jours à venir. Ses références seront communiquées à la FFP et aux participants dès que les premières pages seront opérationnelles.

----- MS